

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le présent règlement intérieur est le règlement intérieur de l'Ecole de danse de Clisson, soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 dont l'objet est le suivant : Il est destiné à compléter les statuts de l'association et à en fixer les divers points non précisés et notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres de l'association ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il s'applique à tous les membres et est annexé aux statuts de l'association.

Inscription

L'adhésion à l'association implique le paiement d'une cotisation dont le montant est fixé préalablement. Cette cotisation devra être versée tous les ans.

Après un cours d'essai, l'inscription sera considérée comme définitive. Ainsi, toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise et il ne sera effectué aucun remboursement, sauf pour une longue maladie et sur présentation d'un certificat médical ou pour perte d'emploi suite à un licenciement ou tout autre cas exceptionnel qui sera décidé en bureau.

Les adhérents s'engagent à respecter le présent règlement intérieur ainsi que les consignes données par les professeurs et les bénévoles. A défaut, lorsque les circonstances l'exigent, l'association peut délivrer un avertissement à l'encontre d'un membre qui ne respecte pas les règles établies, et éventuellement décider de son exclusion temporaire ou définitive de cours.

Les adhérents s'engagent en outre à se conformer aux règles et usages des locaux utilisés par l'association, telles que les consignes d'accès et d'utilisation des équipements et à veiller à la bonne occupation des lieux.

Responsabilité civile

Chaque adhérent s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile.

Régularité-Absences

Pour un travail sérieux, et par respect des professeurs et des autres élèves, il est indispensable d'être régulier aux cours. De même, il vous est demandé d'arriver au moins 5 minutes avant le début du cours afin de commencer à l'heure.

Toute absence, prévue ou non, d'un élève doit être signalée par oral au professeur ou bien par mail à l'adresse : contact@colededansedeclicsson.fr .

De même toute absence d'un professeur vous sera communiquée dans les meilleurs délais par mail à l'adresse que vous nous aurez communiquée.

Responsabilité et Sécurité

Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents avant et après les cours.

Par mesure de sécurité, merci de vérifier que le professeur est présent dans la salle de danse avant de déposer et de laisser votre enfant.

Après les cours, en cas de retard, les enfants devront obligatoirement attendre leur(s)parent(s) dans la salle de danse. Dans le cas contraire une autorisation parentale de sortie précisant que l'enfant repart par ses propres moyens devra être renseignée par les parents à l'inscription, déchargeant de toute responsabilité l'école.

Tenue de danse

Cours d'éveil, initiation

Pour que votre enfant soit plus à l'aise, il est demandé d'avoir les cheveux attachés et de porter une tenue souple et près du corps (leggings, tee-shirt...). Il ne sert à rien d'investir dans des chaussons de danse car les professeurs recommandent aux enfants d'être pieds nus ou en chaussettes, afin de favoriser le travail des appuis.

Cours de danse Classique et contemporain

Pour ce qui est de la tenue de danse, elle ne diffère pas des cours enfants (cheveux attachés, tenue souple et près du corps). Pour la danse classique des demi-pointes bi-semelles sont recommandées.

Cours de hip hop

Comme pour les autres cours, il est demandé que les élèves aient les cheveux attachés. Les élèves de Hip hop devront en outre porter une tenue de sport (pantalon type jogging + tee-shirt) et des baskets type sneakers qui seront stockées dans la réserve de la salle de danse dès le premier cours. Sans baskets, l'élève devra danser en chaussettes. Aucun élève ne sera admis en cours avec des chaussures autre que celles prévues uniquement pour la pratique du hip-hop.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique de l'école est consultable sur le site de l'association Ecole de Danse de Clisson.

Fait à Clisson, le 20/05/2023

Signature du Président de l'association :



A le/...../.....

Nom.....Prénom.....

(pour les mineurs, nom du responsable légal) :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :